ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1324

présenté par M. Carrez

ARTICLE 17

I. – À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« le ou ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.